

DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE
(Articles L.310-2, L.310-8, R.310-9 et R.310-19 du code des commerces et
articles R.321-1 et R.321-9 du code pénal)

1 – Déclarant :

Nom, prénoms ou pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse : N° Voie.....

Complément d'adresse :

Code postal Localité

Téléphone (fixe ou portable)

2 – Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail).....

Marchandises vendues : neuves Occasion

Nature des marchandises vendues.....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R 310-8 du code du commerce).....

Date de début de la vente..... Date de fin de la vente

Durée de la vente

3 – Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (Nom et prénom)certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L310-2, R310-8 et R310-9 du code de commerce.

Date et signature

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15000 € (art.L310-5 du code de commerce)

4 – Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :..... n° d'enregistrement.....

Recommandé avec demande d'avis de réception (1)

Remise contre récépissé (1)

Observations :

(1) Rayer la mention inutile

Pièce à joindre : Pièce d'identité du déclarant